

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023 à 19h00

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 septembre, le conseil municipal de la commune de LA CHAUSSEE-ST-VICTOR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de monsieur Stéphane BAUDU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : mardi 5 septembre 2023.

PRÉSENTS : M. Stéphane BAUDU Maire, Mme Marie-Claude DUPOU, M. Philippe DUMAS, Mme Valérie RACAULT, Yves BALDERAS, Mme Audrey ARDOUIN-NAURIS, M. Alexandre GOUFFAULT, Mme Elisabeth PERINET, adjoints, Mme Danielle HOLTZ, M. Gérard FARINEAU, M. Claude GILLARD, M. Georges HADDAD, M. Eric LECLAIRE, M. Franck PÉRION, Mme Anne SANTALLIER, Mme Agnès DAUDIN, M. Thierry GONZALEZ, Mme Catherine LERIN, Mme Cécile ALET, M. Serge DOS SANTOS, M. Nicolas PASCAL, Mme Carole VION, M. Alexis DELAHAYE, M. Thibaud BARRANDON, M. Alexandre SIROP.

POUVOIRS : Mme Françoise POISSON à Mme Elisabeth PERINET
Mme Sylvie LAFON à M. Alexandre GOUFFAULT

SECRÉTAIRE : M. Franck PERION

REMARQUES SUR LE PROCES VERBAL PRECEDENT : NEANT

DELIBERATION N° 2023/54: MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETTERIES D'AGGLOPOLYS.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :
approuve la modification du règlement intérieur des déchetteries d'Agglopolys.

DELIBERATION N° 2023/55: RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- autorise le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins lié à un accroissement temporaire d'activité,
- approuve la création de poste telle que définie ci-dessus,

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DELIBERATION N° 2023/56 : ADHESION AU GIP-RECIA

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'adhésion de la commune de La Chaussée Saint-Victor au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,
- approuve les termes de la convention constitutive entre la commune de La Chaussée Saint-Victor et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- inscrit au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA , (200 € annuels).
- désigne Monsieur Philippe DUMAS en qualité de représentant titulaire et Monsieur Stéphane BAUDU en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'application de la présente délibération.

DELIBERATION N° 2023/57: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL AUPRES DE L'ASJ FOOTBALL.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la convention,
- autorise monsieur Maire, ou son représentant, à la signer.

DELIBERATION N° 2023/58: FESTILLESIME 41 – TARIFS.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve les tarifs.

DELIBERATION N° 2023/59: CREATION DE POSTE SUR EMPLOI PERMANENT

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve La création de poste.
- Inscrit au budget les crédits correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15

Fait à La Chaussée Saint-Victor, le 13.09.2023.

